



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2019

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire ;

Étaient présents : LEROY Christian, GAUTHIER Marie-Noëlle, LAINÉ Bernard, BOIVIN Gérard, BRISET Christian, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, MAILLIER Nathalie, MAÎTRE Gilles, MARTINET Christian, PONCET Jean-Michel, TOTA-FENIET Virginie, VULLIEZ Fabien ;

Procuration : POIRIER Annie (Pouvoir à Bernard LAINÉ)
ROCHET Annie (Pouvoir à Magali GEROLT)
SEVESTRE Delphine (Pouvoir à Jean-Michel PONCET)

Absent(e)s / Excusé(e)s: JAILLET Françoise, de COURTIVRON Gilles,

Secrétaire : JACQUES Pascal

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 février 2019
 - Monsieur le Maire fait le point de l'avancement des dossiers afférents au dernier compte-rendu de Conseil municipal : journée citoyenne, révision générale du PLU, Acquisition foncière, emploi du temps des agents
 - Et précise que les comptes 2018 (compte de gestion et comptes administratifs) et budget primitif 2019 du CCAS ont été votés par le CCAS le 25 février 2019.
- Ajout d'un point à l'ordre du jour :
 - Demande de subvention pour l'acquisition d'abri-touche pour le stade

1/ Approbation du Compte de gestion 2018 : Budget principal de Cuiseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le compte de gestion retrace les écritures des comptes tenus par Madame la Trésorière tout au long de l'année.

Il précise que, pour donner quitus à Mme la Trésorière de la tenue de ses comptes, ils doivent être parfaitement concordants avec les écritures effectuées dans la comptabilité communale.

Après les avoir détaillés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget Principal de Cuiseaux et donner quitus à Madame la Trésorière pour la tenue de ses comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

2/ Approbation du Compte administratif 2018 du Budget principal

Madame Marie-Noëlle GAUTHIER, 1^{ère} Adjointe, présente les documents budgétaires du compte administratif 2018 du budget communal dont les résultats se présentent comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses :	1 333 878,09 €	812 375,27 €
Recettes :	<u>1 637 203,73 €</u>	<u>993 188,37 €</u>
Résultat 2018 : +	303 325,64 €	+ 180 813,10 €
Résultats antérieurs : +	<u>1 012 982,42 €</u>	<u>+ 308 590,56 €</u>
Résultat de clôture :	1 316 155,06 €	+ 489 403,66 €
Restes à réaliser d'investissement :		Dépenses = 1 134 600 € - Recettes = 668 300 € = - 446 300 €
Besoin de financement :	0,00 €	

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget communal.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget communal

Compte-tenu du résultat de la section d'investissement et le montant des restes à réaliser cumulés (dépenses-recettes) inférieur au solde d'exécution de l'investissement, Monsieur le Maire propose de laisser les reports dans leur section respective, à savoir :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de clôture :	1 316 155,06 €	+ 489 403,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation du résultat.

4/ BLI : Modification des statuts

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la prise des compétences supplémentaires : « Accueil de loisirs et accueil jeunes périscolaires limités au mercredi toute la journée » et « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » par l'intercommunalité, il convient de valider ces transferts et accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert des compétences supplémentaires et la modification des statuts de BLI.

5/ Finances : Demande de subvention pour l'acquisition d'un abri de touche pour le stade

Monsieur Gérard BOIVIN explique qu'il faut faire l'acquisition d'un abri-touche pour le second terrain du stade et qu'il est possible de bénéficier d'une subvention de la FFF pour cet achat dans le cadre de la sécurisation des installations.

Le coût de l'équipement est estimé à 3 430 € HT et l'aide financière peut être demandée à hauteur de 50 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le coût de l'abri de touche et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un dossier d'urbanisme pour lequel un refus a été prononcé et en explique les motifs.
 - Audrey FAUVEY rapporte l'information d'un arbre tombé sur un bâtiment du Foyer La Source à Reuille. Le dossier a été transmis à l'assurance.
 - Magali GEROLT relate des faits constatés d'incivilité et de non-respect du code de la route.
- La séance est levée à 21h15

Secrétariat,
Pascal JACQUES




Cuiseaux, le 28 février 2019

Le Maire,
Christian LEROY

